

ACTE DE DIVORCE

Tribunal compétent : _____

Époux(se) 1 :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Époux(se) 2 :

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Adresse : _____

Informations sur le mariage :

Date du mariage : _____

Lieu du mariage : _____

Motifs du divorce :

Les époux déclarent se séparer d'un commun accord conformément aux dispositions des articles 229 et suivants du Code civil. Ils conviennent de la dissolution de leur mariage pour les motifs suivants : - Désaccords profonds et irrémédiables. - Absence de vie commune effective. - Autres motifs à préciser par les parties.

Dispositions concernant les enfants :

Les époux ont les enfants suivants : Nom(s) et prénom(s) :

_____ Date(s) de naissance :

_____ La garde des enfants sera

attribuée comme suit : - Garde principale :

_____ - Droit de visite et

d'hébergement : _____ - Contribution à l'entretien et à

l'éducation des enfants : _____ - Modalités particulières convenues entre les époux : _____

Partage des biens et dettes :

Les époux déclarent procéder au partage des biens et dettes d'après les modalités suivantes : - Biens

communs : _____ - Biens

propres : _____ - Dettes

contractées pendant le mariage : _____ - Modalités de

partage : _____

Ratification et homologation :

Le présent acte sera soumis à l'homologation du juge aux affaires familiales conformément à l'article 250-1 du Code civil. Les époux s'engagent à respecter les termes convenus et à collaborer pour l'exécution de la décision judiciaire.

Signature de l'époux(se) 1

Signature : _____

Signature de l'époux(se) 2

Signature : _____

Source originale de ce document :

<https://lettre-modeles.com/acte-de-divorce/>

Ce modèle vous a-t-il été utile ?

Découvrez d'autres modèles à jour sur :

<https://lettre-modeles.com>

[Voir plus de modèle](#)

Ce modèle est destiné exclusivement à un usage personnel et non commercial.

Toute diffusion ou publication doit obligatoirement citer la source.

Ce modèle est fourni à titre purement indicatif et ne constitue pas un conseil juridique.
Il est recommandé de consulter un professionnel qualifié pour des situations spécifiques.